

Le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) de Bourlon

A. Le Territoire villageois

Promouvoir une offre résidentielle variée qui réponde aux besoins présents et futurs

<i>Enjeux</i>	<i>Actions</i>
<i>Renouer avec une croissance démographique afin d'atteindre 1300 habitants en 2022.</i>	Accroître le volume de construction pour atteindre 99 logements supplémentaires, dont 92 au sein de la zone à urbaniser de 6,5 hectares. Cet objectif implique de maintenir un rythme de construction annuel de l'ordre de 8 logements.
<i>Diversifier l'offre de logement</i>	Favoriser l'implantation de logements à destination spécifique des personnes âgées. Favoriser la construction de petits logements susceptible d'accueillir de petits ménages ou des ménages commençant leur parcours résidentiel. Favoriser l'installation de logements aidés.

Maîtriser la forme urbaine

<i>Enjeux</i>	<i>Actions</i>
<i>Promouvoir un mode de développement intégré au reste du bourg</i>	Stopper l'urbanisation linéaire à la dernière parcelle construite. Créer des opérations d'aménagement organisées de manière radioconcentrique.
<i>Implanter une zone à urbaniser entre la rue des Minières et le chemin de Marquion</i>	Organiser la zone autour d'une véritable rue ayant les caractéristiques des autres rues du village.
<i>Anticiper dès à présent les opérations d'aménagement futures dans le respect d'un développement durable</i>	Anticiper la mutation de l'Avenir rural. Mettre en place les conditions pour urbaniser à terme l'ensemble des terrains de l'Avenir rural jusqu'à la friche de l'ancienne tuilerie (après l'échéance du PLU). Préserver les possibilités de maillage pour permettre une éventuelle poursuite de l'urbanisation à long terme dans une logique de développement durable.

Promouvoir la qualité de vie dans le bourg

<i>Enjeux</i>	<i>Actions</i>
<i>Renforcer les équipements</i>	Créer un complexe sportif à proximité de la salle polyvalente.
	Prévoir l'agrandissement du cimetière.
	Créer un parking pour les poids lourds.
<i>Mettre en valeur le patrimoine du village</i>	Préserver des bâtiments ayant une architecture remarquable.
<i>Favoriser les liaisons douces</i>	Préserver le réseau de voyettes.
	Ré-ouvrir le chemin situé à l'arrière des maisons de la rue de la gare.
	Favoriser les liaisons entre le canal et le bourg

B. Le territoire naturel

Préserver les éléments naturels

<i>Enjeux</i>	<i>Actions</i>
<i>Sauvegarder le patrimoine naturel de la commune</i>	Protéger les espaces boisés et leurs abords immédiats.
	Prendre en compte la protection spécifique à apporter aux espaces tampon à caractère agricole situés à proximité immédiate du bois.

Protéger la ressource en eau

<i>Enjeux</i>	<i>Actions</i>
<i>Prendre en compte le caractère humide des terrains</i>	Prendre en compte le caractère humide des terrains situés entre la rue des Minières et la rue de la gare.
	Préserver de toute urbanisation les terrains situés rue du Marais du fait du caractère inondable de la zone.
<i>La protection de la ressource en eau</i>	Encadrer strictement l'urbanisation ou l'aménagement du secteur autour du captage.
	Favoriser l'assainissement maîtrisé du bourg en créant une station d'épuration à la place du lagunage existant.

Anticiper l'arrivée du canal Seine - Nord

<i>Enjeux</i>	<i>Actions</i>
<i>Anticiper les conséquences induites par la construction du canal sur le territoire</i>	Permettre l'implantation des constructions, installations et aménagements nécessaires au service public fluvial.

C. Le Territoire agricole**Préserver le caractère rural de la commune**

<i>Enjeux</i>	<i>Actions</i>
<i>Protéger l'activité agricole</i>	Préserver au mieux les terres agricoles.
	Limiter l'extension urbaine aux limites du village.
	Préserver les sièges d'exploitations.